



En cas de defaillance de banque

Par **claudio230465**, le **07/07/2011** à **09:59**

Bonjour,

on en a parler beaucoup en 2008 , en navigant je n'ai pas eu de réponse claire .
En faisant abstraction de la garantie bancaire .

Admettons que je dois 100 euro a mon banquier (pret , découvert ,ect..) que mon banquier me doive 100 euro (dépôt et obligation de ma banque) en cas de defaillance de ma banque puis je compenser les sommes .

MERCI de votre réponse